

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes: quota supplémentaire pour Portugal, campagnes 1999/2000 et 2000/2001

1999/0161(CNS) - 23/11/1999

La commission a adopté le rapport de Mme Maria del Pilar AYUSO GONZÁLEZ (PPE-DE, E) qui approuve la proposition de la Commission sur l'organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes. Elle appuie la proposition de la Commission européenne de rétablir le quota attribué au Portugal pour venir en aide à son industrie de la transformation de la tomate, quota qui avait été réduit à la suite de conditions climatiques extrêmement défavorables, à l'origine d'une chute brutale de la production portugaise. La commission considère que l'aide à la transformation de la tomate constitue un instrument très précieux de régulation du marché de la tomate fraîche et de garantie de prix minima pour les producteurs. Toutefois, elle estime que le système de quotas utilisé pour l'attribution des aides est trop rigide et pas assez efficace. La commission estime également que l'actuel total des quotas est insuffisant pour faire face à la demande sur l'ensemble du marché. Elle propose donc de modifier le règlement proposé en vue de simplifier l'organisation commune des marchés en instaurant un système de seuils de garantie valables pour les différents États membres, système assorti d'une quantité maximum garantie. Cela devrait accroître la compétitivité et l'adaptabilité de l'industrie. La commission juge néanmoins que la stabilité de ce secteur doit être préservée face à la concurrence féroce sur le marché mondial.